

Les Français contre l'Europe ?

Les sens du référendum du 29 mai 2005

*Nicolas Sauger
Sylvain Brouard
Emiliano Grossman*



SCIENCES PO
LES PRESSES

Extrait de la publication

Les Français contre l'Europe ?

Les Français contre l'Europe ?

*Les sens du référendum
du 29 mai 2005*

Nicolas Sauger
Sylvain Brouard
Emiliano Grossman

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)
Les Français contre l'Europe ? Les sens du référendum du 29 mai 2005 / Nicolas Sauger,
Sylvain Brouard, Emiliano Grossman – Paris : Presses de Sciences Po, 2007.
ISBN 978-2-7246-1026-0

RAMEAU :

- Référendum : France : 2005
- Union européenne : Opinion publique
- Opinion publique : France : 1990-...
- Sociologie électorale : France : 1990-...

DEWEY :

- 341.23 : Organisations de l'Union européenne
 - 324.6 440 : Histoire et géographie des élections – France
- Public concerné : Public intéressé

La loi de 1957 sur la propriété intellectuelle interdit expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit (seule la photocopie à usage privé du copiste est autorisée).

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 3, rue Hautefeuille, 75006 Paris).

Table des matières

<i>Avant-propos</i> / LE 29 MAI, DEUX ANS APRÈS	7
• L'élection présidentielle de 2007 : les traces du 29 mai	8
• Les contours d'un projet européen pour la France	10
 <i>Introduction</i>	15
• Les Français contre l'Europe ?	16
• Coup d'arrêt ou nouvelle étape pour la construction européenne ?	22
 <i>Chapitre 1</i> / POURQUOI UN RÉFÉRENDUM EN FRANCE ?	25
• Les motivations d'un référendum	26
• La défaite était-elle imprévisible ?	37
• Conclusion	47
 <i>Chapitre 2</i> / UNE DYNAMIQUE DE CAMPAGNE HORS NORME ?	51
• Une cristallisation précoce des intentions de vote	52
• Faire sens du référendum sur le Traité constitutionnel européen	58
• Une cristallisation des décisions au prisme du social	65
• Conclusion	75
 <i>Chapitre 3</i> / LES SENS D'UN VOTE	77
• Oui de droite, non de gauche ?	82
• Le peuple contre les élites ?	89
• Les griefs contre la Constitution européenne	93
• Satisfaction sur le bilan et peur du lendemain	98
• Conclusion	107

<i>Chapitre 4</i> / UN RÉSULTAT EUROPÉEN	117
• La question des reliquats et le traité de Nice	117
• Le mécanisme décisionnel	123
• La France marginalisée à cause du non ?	131
<i>Conclusion</i> / LES SUITES DU RÉFÉRENDUM	137
• Scénarios pour l'intégration européenne	139
• Le « retour à la normale » du système politique français	144
<i>Annexes</i>	153

Avant-propos

LE 29 MAI, DEUX ANS APRÈS

Cela fait-il encore sens, deux ans après, de s'interroger sur l'échec du référendum de ratification du Traité constitutionnel européen ? De toute évidence, oui. Les premiers mots de Nicolas Sarkozy, au soir de sa victoire à l'élection présidentielle, ont été pour affirmer « le retour de la France en Europe » et la relance du processus de construction européenne. Faut-il rappeler que pas moins de dix-huit pays avaient, au 1^{er} janvier 2007, ratifié ce texte ? Et, si selon toute probabilité, le texte du Traité constitutionnel ne sera jamais adopté par l'ensemble des vingt-sept pays membres, il n'en servira pas moins de base pour la renégociation d'un nouvel accord. Bien loin d'un hypothétique « plan B », l'Europe devra en effet adopter une série de réformes pour modifier ses institutions comme pour consolider et donner cohérence à un ensemble de textes fondateurs aujourd'hui trop disparates.

L'Europe attend toujours sa Constitution. Dix-huit pays ont ratifié le Traité constitutionnel, essentiellement par voie parlementaire, et près des deux tiers des Européens (61 % suivant l'Eurobaromètre 66, automne 2006) sont persuadés que celle-ci reste nécessaire au bon fonctionnement de l'Union. Ils sont également une majorité absolue (54 %) à être persuadés du bien-fondé d'une évolution vers une « Europe politique », en capacité d'agir tant sur son territoire que sur la scène internationale.

Comprendre le non français au Traité constitutionnel européen apparaît dès lors comme l'un des préalables indispensables à tout futur chantier fondateur pour l'Europe. À l'échelle française, le référendum du 29 mai 2005 continue également à produire ses effets, et a contribué à la recomposition en cours du paysage politique français.

— L'élection présidentielle de 2007 : les traces du 29 mai

À première vue, rien n'est plus éloigné de 2005 que les élections présidentielles de 2007. Lors du premier tour, les candidats arrivés en tête, Nicolas Sarkozy, Ségolène Royal et François Bayrou, tous trois hérauts d'un oui au Traité constitutionnel en 2005, totalisent plus de trois quarts des suffrages exprimés, tandis que les tenants du non sont à la peine. Ainsi de Laurent Fabius, lors de la primaire socialiste : seul candidat à la candidature partisan du non – comme plus de 40 % des adhérents du PS et une majorité de ses électeurs –, il n'arrive qu'à la troisième et dernière place, avec 18,5 % des suffrages des militants. Les candidats de l'extrême gauche comme de l'extrême droite connaissent aussi une chute brutale de leurs soutiens, si l'on compare leurs niveaux à ceux de 2002. Le constat mérite cependant d'être nuancé, car même en situation de faiblesse, l'ensemble des candidats ayant pris parti pour le non au Traité constitutionnel européen recueillent les suffrages du quart de l'électorat, soit encore significativement plus que dans la plupart des autres démocraties d'Europe occidentale. Mais cette contradiction française n'en demeure pas moins étonnante, si l'on regarde ce qui s'est passé aux Pays-Bas, second pays à avoir voté non en 2005. Les élections législatives de novembre 2006 y sont en effet marquées par la spectaculaire progression (avec un gain de plus de dix points) du parti socialiste (classé à l'extrême gauche), qui a bâti son succès sur une campagne de contestation du Traité constitutionnel, et du chemin de l'intégration européenne.

En réalité, bien des éléments de filiation entre 2005 et 2007 peuvent être isolés. À commencer par le niveau de la participation électorale et l'intérêt suscité par la campagne. Sans dépasser dans un cas comme dans l'autre des records établis dans les années 1960, les différents scrutins de l'après-2002 marquent l'entrée confirmée dans un nouveau cycle politique. Si la défiance à l'égard des élites politiques et le pessimisme social demeurent à des niveaux particulièrement élevés¹, les Français se sont saisis des principaux enjeux politiques, et entendent faire connaître leur

1. Ce climat a fait l'objet de mesures répétées pendant l'année précédant le scrutin présidentiel au travers du Baromètre politique français, dont les principaux résultats peuvent être trouvés dans la collection « Baromètre politique français (2006-2007) », Cahiers du Cevipof, 46, 2007, 222 p.

opinion. Ce regain d'intérêt n'est d'ailleurs pas sans rapport avec une certaine polarisation des prises de position dans chacun des camps. Si 2007 a été l'année de la rupture (définitive ?) avec l'UMP pour François Bayrou, Nicolas Sarkozy a su également incarner une droite qu'il qualifie lui-même de décomplexée, ancrée sur ses valeurs classiques d'ordre moral et de liberté d'entreprise, tandis que Ségolène Royal n'a pas hésité à renouer avec une rhétorique du progrès social que le parti socialiste avait eu tendance à abandonner.

La continuité entre le référendum du 29 mai et l'élection présidentielle de 2007 se manifeste également par une volonté de rupture. 2005 comme 2007 ont connu, d'une part, la diffusion d'un discours contre les élites en place (ou, en d'autres termes, populiste) et, d'autre part, la réaffirmation de la capacité des acteurs politiques (représentants et électeurs) à faire aboutir le changement. Aussi diamétralement opposés qu'ils puissent paraître, le non au Traité constitutionnel européen et le vote pour François Bayrou, par exemple, ne sont-ils ainsi pas si éloignés. Tous deux représentent la volonté de transgression des principes de fonctionnement du système politique. Faut-il d'ailleurs rappeler que les deux candidats finalistes de la compétition de 2007 ont en partie dû s'installer contre leur propre camp : Ségolène Royal contre les éléphants du parti socialiste et Nicolas Sarkozy contre Jacques Chirac (et Dominique de Villepin). Cet esprit de transgression s'accompagne néanmoins d'une réaffirmation forte des valeurs traditionnelles à gauche comme à droite, le centre ne faisant, de ce point de vue, guère exception. La « langue de bois » et le « politiquement correct » étaient l'apanage des années 1990. Ceux-ci ont visiblement disparu...

Il n'est ainsi pas surprenant que le référendum sur le Traité constitutionnel européen n'ait pas été un clivage directement structurant lors des élections présidentielles suivantes. On a d'ailleurs bien vu qu'après le référendum sur le traité de Maastricht, les suites électorales directes de la fronde eurosceptique n'ont été que minces, tout au plus. Philippe de Villiers n'a, pas plus qu'en 2007, réussi à franchir le seuil des 5 % des suffrages exprimés. Les partisans du non se retrouvent ainsi derrière toutes les candidatures en 2007, dans des proportions très semblables à ce qu'elles ont pu être estimées en 2005. Seuls François Bayrou et l'UDF ont, de ce point de vue, connu un changement substantiel dans leur électorat, la proportion de sceptiques augmentant jusqu'à faire jeu

pratiquement égal avec celle des soutiens au Traité constitutionnel (39 % de oui, 33 % de non, 28 % d'abstention ou de sans réponse suivant les données du Panel électoral français 2007). C'est dire si François Bayrou a su aller au-delà des frontières de son électorat traditionnel, notamment sur sa gauche, au prix d'un discours il est vrai modéré sur les questions européennes.

L'élection présidentielle de 2007 a également été l'occasion d'un débat, resté certes très largement en arrière-plan, sur les projets pour l'avenir de l'Europe. Et l'élection de Nicolas Sarkozy permet d'esquisser ce qui pourrait peut-être devenir le projet de la France pour l'Europe dans les années à venir.

— Les contours d'un projet européen pour la France

Perçue essentiellement par le prisme institutionnel et non sous l'angle de ses politiques publiques, l'Europe n'a pas été l'un des enjeux majeurs de la campagne. Bien au contraire, la renationalisation du discours politique pourrait même caractériser l'année 2007. Traitée au chapitre des relations internationales, la construction européenne a été l'avant-dernier sujet abordé lors du débat de l'entre-deux-tours entre Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy. Côté électeurs, seules 1,4 % des personnes interrogées ont jugé la construction européenne comme un enjeu prioritaire de l'élection, la majorité plaçant cette question à l'avant-dernier rang des enjeux de l'élection (suivant les données du Panel électoral français 2007).

Pourtant, dans leur programme du moins, les candidats ont parlé d'Europe plus que jamais auparavant lors d'une élection présidentielle. La thématique est néanmoins restée secondaire, sauf chez quelques petits candidats. Et l'on a rapidement pu voir émerger plusieurs points d'accord et de discussion entre les deux principaux candidats. Le consensus a tout d'abord porté sur l'impossibilité de conserver le Traité constitutionnel en l'état, et sur la nécessité de préserver les principaux acquis du texte. Il s'est ensuite construit sur un accord pour doter l'Europe d'un système de gouvernement économique. Même si cet aspect a été gommé des discours dans la dernière partie de la campagne, l'appel commun à une « reprise en main politique » de la Banque centrale européenne a été frappant. Seul François

Bayrou y était véritablement opposé. En revanche, le débat entre les deux candidats du second tour a largement porté sur la question de l'élargissement, notamment en direction de la Turquie. Si Ségolène Royal n'a guère montré d'enthousiasme pour cet élargissement, elle s'est néanmoins refusé à l'exclure, alors que Nicolas Sarkozy s'y est fermement opposé.

De quel projet européen pour la France laisse augurer l'élection de Nicolas Sarkozy ? Dans ses discours, ce dernier souligne son ambition de replacer la France au centre des initiatives en faveur de la construction de l'Europe de demain. De manière sans doute plus significative, il ne fait pas du partenariat franco-allemand le cœur de cette relance, même si sa visite à Berlin, le jour même de sa prise de fonction, montre l'importance symbolique de cette relation privilégiée. En somme, Nicolas Sarkozy se place d'emblée dans le contexte d'une nouvelle Europe, élargie à vingt-sept pays membres, et dont le fonctionnement ne peut plus être exclusivement basé sur le moteur franco-allemand tant parce que l'Allemagne a trouvé de nouveaux partenaires à l'Est, que parce que les coalitions pour parvenir au consensus européen doivent être dorénavant plus larges que ce partenariat historique.

Nicolas Sarkozy a des atouts non négligeables à faire valoir pour influencer durablement la direction de cette relance européenne. Au-delà du poids traditionnel de la France en Europe, le non du 29 mai 2005 peut aussi paradoxalement représenter un avantage spécifique pour imposer ce qui relèvera du périmètre de la négociation. Nicolas Sarkozy s'est d'ailleurs d'ores et déjà targué d'avoir le soutien des principaux partenaires européens autour de sa proposition d'adopter un « mini-traité » européen, reprenant pour l'essentiel les seules dispositions institutionnelles contenues dans le texte du Traité constitutionnel. Il s'agirait notamment de réformer le fonctionnement de la Commission (en modifiant sa composition et ses règles de désignation) et son rôle, en la dotant d'un président et d'un ministère des Affaires extérieures. Les autres dispositions de ce « mini-traité » réviseraient la pondération des voix lors des votes au sein du Conseil des ministres, et restreindraient également le domaine des décisions devant être prises à l'unanimité².

2. La crainte d'une paralysie générale des institutions européennes, quelques mois après le dernier élargissement intégrant Roumanie et Bulgarie, ne semble toutefois pas, au vu des premiers indicateurs disponibles, avoir eu lieu.

La seconde prise de position de Nicolas Sarkozy affirme l'inutilité de tout nouveau référendum dans un avenir proche sur la question de l'intégration européenne. Le débat sur l'Europe, lui, a pour cadre naturel les élections au Parlement européen. De ce fait, toute modification des traités existants ou tout nouveau traité européen aurait pour vocation à être ratifié par voie parlementaire, et non plus par référendum. On voit là très clairement la volonté de sortir d'une « obligation référendaire » sur les grandes questions européennes. À ce titre, l'article 88-5, fruit de la révision constitutionnelle de 2005 qui rend obligatoire un référendum sur tout nouvel élargissement – et donc sur l'éventuelle entrée de la Turquie, apparaît presque comme un héritage gênant de la période chiraquienne, même si celui-ci est « neutralisé » par une opposition de principe à tout élargissement trop rapide. La question de l'adhésion des pays des Balkans ou de l'Ukraine ne devrait pas se poser avant au moins une dizaine d'années.

Justifié par le consensus existant autour des réformes institutionnelles qu'il propose, Nicolas Sarkozy prend clairement l'option de contenir autant que faire se peut l'impact des débats autour de l'intégration européenne sur la vie politique nationale. De manière significative, d'ailleurs, il préfère systématiquement porter le débat sur la question de l'élargissement, plus consensuelle pour les Français et au sein de son propre camp, que sur la question du contenu effectif de l'intégration européenne et de sa direction. Enfin, Nicolas Sarkozy propose une réorientation importante de la vocation même de l'UE, plaidant pour une « Europe des protections » face à la mondialisation : protection tarifaire au sein des négociations sur les échanges commerciaux mondiaux et protection contre les migrations. Cette reformulation du projet européen par la France peut être considérée comme une réponse à certains des motifs importants du refus de la Constitution européenne en 2005. Comme le met en évidence cet ouvrage, l'Europe était en effet perçue par une partie décisive des Français, non comme une protection, mais comme une menace exacerbant les risques que font peser sur leur avenir ces deux facettes de la mondialisation.

Il est pourtant aujourd'hui loin d'être acquis que le projet européen de Nicolas Sarkozy convainque l'ensemble des partenaires européens. Le « mini-traité » pourrait être déjà trop ou trop peu, suivant les partenaires. Il est de toute façon certain que celui-ci ne peut prétendre retrouver

l'équilibre et le consensus atteint par le texte du Traité constitutionnel. C'est donc une nouvelle phase de négociation européenne qui s'ouvre. Mais, sauf surprise, l'idée d'aboutir à la signature (sans parler de la ratification) d'un nouveau traité européen en 2007 a très peu de chances de se réaliser.

Introduction

Au même titre que le 21 avril 2002, le 29 mai 2005 restera une date clé de l'histoire électorale française. Consultés par référendum, les Français ont dit non à la ratification du Traité constitutionnel européen¹. Ce refus, parce qu'il vient de l'un des pays moteurs de la construction européenne, a créé un véritable choc. Un choc au niveau européen, le processus de ratification d'un grand traité étant pour la première fois interrompu par le refus de l'un des pays membres. Un choc également au niveau français, chacun des deux partis dominant la scène politique française (l'UMP au gouvernement et le PS, principal parti d'opposition) s'étant officiellement prononcés pour le oui. Le 29 mai a bien ainsi été un événement à la fois national et européen.

Les interprétations du 29 mai ont été multiples et contradictoires. Au-delà du refus du projet de Constitution qui leur était soumis, les Français ont-ils rejeté le gouvernement français ou l'Europe, telle qu'elle se construit ? Ont-ils souhaité un arrêt de l'intégration européenne, un changement de son contenu ou le résultat de ce vote n'est-il que le résultat de la conjonction fortuite d'une série de facteurs défavorables ? S'agit-il finalement d'un accident, de l'expression du malaise d'une société française « en déclin », ou d'un vote contre l'Europe ?

Si trancher en faveur d'une explication unique relève de la gageure, ce livre se propose pourtant de donner sens au référendum du 29 mai. Au-delà de l'explication du résultat, ce référendum peut être en effet considéré comme un révélateur : s'interroger sur le 29 mai, c'est également explorer le rapport des Français à l'Europe. C'est aussi réfléchir sur le fonctionnement du système politique français et de ses élites. C'est encore appréhender la construction progressive de l'Europe comme un espace public et politique en voie d'unification.

| 1. Les résultats détaillés de ce scrutin sont proposés en annexe.

— Les Français contre l'Europe ?

Le 29 mai n'est pas un simple accident. Le taux de participation important, bien qu'il n'atteigne pas des records, et la répétition de sondages préférendaires donnant comme possible puis probable la victoire du non, interdisent une interprétation du résultat qui pourrait s'apparenter à celle du 21 avril 2002. L'élimination de Lionel Jospin au premier tour de l'élection présidentielle était une surprise, menant d'ailleurs une part significative des électeurs à regretter leur choix de manière rétrospective. Ce n'est pas le cas pour le 29 mai.

Les sondages réalisés pendant la période référendaire ou suite au référendum français ne permettent toutefois pas d'éclairer de manière univoque la nature de ce non exprimé par près de 55 % des électeurs. Un Eurobaromètre² indiquait qu'au moment où ils émettaient ce vote, 51 % des Français pensaient que l'appartenance de la France à l'Union européenne était une bonne chose ; 53 % que la France avait bénéficié de son appartenance à l'UE ; et 60 % que l'UE devait se doter d'une Constitution. Quelques semaines plus tard, un autre sondage de la Sofres pour Arte³ indiquait que seuls 29 % des Français interrogés avaient l'impression que l'appartenance de la France à l'UE les faisaient vivre dans un pays plus prospère (43 % tendant à l'inverse à penser vivre dans un pays moins prospère) et 22 % affirmaient que cette appartenance leur donnait le sentiment de vivre mieux (41 % des personnes interrogées ayant au contraire la conviction de vivre moins bien).

À bien des égards, ces quelques chiffres montrent la force des doutes vis-à-vis de l'Europe, même si le consensus existant autour du principe de sa construction reste encore large aujourd'hui.

Les dimensions de l'euroscpticisme

S'arrêter à cette affirmation d'un euroscpticisme français serait néanmoins par trop réducteur et ne permet en aucun cas de comprendre la valeur de ce non exprimé majoritairement par les Français. Le concept

2. Eurobaromètre 63, réalisé du 9 mai au 14 juin 2005 dans trente pays. Pour plus de précisions, www.eosgallupeurope.com ou www.europa.eu.

3. Sondage Sofres réalisé du 24 août au 5 septembre 2005 et rendu publique le 4 octobre auprès d'échantillons représentatifs nationaux d'environ mille personnes. Pour plus de précisions, www.tns-sofres.com.

même d'eurosepticisme reste très flou. Et peut-être faut-il commencer par en distinguer deux dimensions. La première est le refus de la logique d'intégration européenne, basée sur le transfert de pouvoirs à un organisme supranational tel que le représente l'Union européenne. C'est la définition classique de l'eurosepticisme⁴. Mais, comme le montre Pascal Perrineau⁵, il existe une seconde composante de l'eurosepticisme qui conteste non pas le principe de l'intégration européenne mais les valeurs fondamentales sur lesquelles s'appuie cette intégration. Si les idéaux de démocratie et de respect des droits de l'homme ne sont de ce point de vue guère discutés, les questions d'organisation de l'économie et de la société apparaissent au contraire déterminantes dans la construction de ce refus. Ce sont là avant tout les principes de l'économie de marché et d'une certaine forme du libéralisme auxquels la construction européenne est intimement liée qui sont dénoncés. On pourrait ainsi distinguer un « euro-scepticisme » d'un « UE-scepticisme », l'un rejetant principalement le principe de l'intégration, l'autre dénonçant davantage les modalités historiques de celle-ci.

Les formes de ces deux eurosepticismes demandent également à être précisées. Un eurosepticisme de principe doit être notamment distingué d'un eurosepticisme atténué⁶. Alors que le premier s'oppose aux fondements même de toute intégration européenne (quelle qu'en soit la raison), le second refuse la trajectoire actuelle ou future de cette intégration. En d'autres termes, l'eurosepticisme atténué ne demande pas le démantèlement de l'Europe telle qu'elle s'est construite jusqu'à aujourd'hui mais l'arrêt de sa dynamique d'intégration, ou, tout du moins, une complète réorientation de celle-ci.

4. De nombreux travaux se sont intéressés à l'eurosepticisme, dont notamment John Gaffney (dir.), *Political Parties and the European Union*, Londres, Routledge, 1996 ; Simon Hix et Christopher Lord, *Political Parties in the European Union*, Londres, Macmillan, 1997 ; Paul Taggart, « A Touchstone of Dissent : Eurosepticism in Contemporary Western European Party Systems », *European Journal of Political Research*, 33, 1998, p. 363-388.

5. Pascal Perrineau, « Le référendum français du 29 mai 2005 », dans Pascal Perrineau (dir.), *Le Vote européen : 2004-2005*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005, p. 238-240.

6. Nous reprenons ici la distinction proposée dans Paul Taggart et Aleks Szczerbiak, « The Party Politics of Eurosepticism in EU Member and Candidate States », *SEI Working Papers*, 51, 2002 ; Petr Kopecki et Cas Mudde, « The Two Sides of Eurosepticism : Party Positions on European Integration in East central Europe », *European Union Politics*, 3 (3), 2002, p. 297-326.

Cette forme atténuée d'eurosepticisme ne doit pas inciter à considérer cette catégorie comme trop englobante. Les critiques uniquement sectorielles de l'UE ne sauraient être vues comme des expressions à part entière d'eurosepticisme si l'on veut conserver une cohérence à cette notion. Comme le montrent Aleks Szczerbiak et Paul Taggart⁷, critiquer l'UE pour ne pas prendre en compte certains intérêts nationaux, critiquer certaines politiques spécifiques de l'UE, critiquer l'UE pour n'être qu'insuffisamment fédéraliste ou encore la critiquer pour ses insuffisances démocratiques ne sauraient être des éléments à eux seuls déterminants d'une attitude eurosceptique. Pas plus d'ailleurs que ne saurait le faire une opposition à l'élargissement de l'Europe. En effet, le risque serait de tellement diluer la notion d'eurosepticisme que celle-ci deviendrait inutile pour caractériser le positionnement de tout acteur politique.

Quelle est alors la nature du non français ? Est-il véritablement l'expression d'un euroscepticisme jusqu'alors latent d'une majorité des électeurs français ? Ce non représente-il une version atténuée d'eurosepticisme ou bien est-ce que les griefs exprimés ont été trop sectoriels pour qu'il soit légitime d'utiliser cette catégorie ?

Les fondements de cette défiance marquée à l'égard de l'Europe sont également à interroger. La signification du « non de gauche », dont la dynamique a largement structuré la campagne référendaire, ne doit pas être prise comme une évidence. Si opposer un « non de droite eurosceptique » à un « non de gauche UE-sceptique » peut être considéré comme éclairant, la campagne référendaire a montré la grande porosité des critiques d'un camp à l'autre. D'autre part, la dynamique dont a bénéficié le « non de gauche » ne saurait faire oublier que celui-ci n'a pas à lui seul déterminé la victoire du non. La part des différentes motivations du vote non dans le résultat final reste encore largement à estimer.

Une nouvelle défiance vis-à-vis de l'Europe ?

Le 29 mai peut être appréhendé comme l'expression d'une nouvelle défiance vis-à-vis de l'Europe, la critique économique et sociale de l'Europe atteignant une ampleur jusqu'alors inégalée.

7. Aleks Szczerbiak et Paul Taggart, « *Theorising Party-Based Euroscepticism : Problems of Definition, Measurement and Causality* », SEI Working Papers, 69, 2003.

La raison de cette transformation du rapport à l'Europe pourrait être cherchée dans les transformations de l'Union européenne elle-même. La fin de la guerre froide, depuis le milieu des années 1980, a permis un changement radical dans le rythme et dans l'objet de l'intégration européenne. Depuis 1985 et l'Acte unique européen, élargissements et renégociation des traités ont été menés à un rythme particulièrement soutenu. Pendant les vingt dernières années (1986-2007), l'Europe est passée de dix à vingt-sept membres, alors qu'elle n'avait réussi l'intégration que de quatre nouveaux États dans les deux décennies précédentes (il s'agissait du Royaume-Uni, de l'Irlande et du Danemark en 1973, ainsi que de la Grèce en 1981). Dans ce cadre, l'attitude vis-à-vis de l'Europe ne relève plus seulement de l'expression de l'attachement à un symbole ou même à la garantie de la paix et d'une certaine stabilité politique. L'impact de l'intégration européenne sur la vie quotidienne est devenu de plus en plus tangible. Et puisque l'appartenance à l'Europe n'est plus remise en cause, les débats sur son contenu politique peuvent inévitablement conduire à des situations qui ne sont plus consensuelles. En d'autres termes, la conflictualisation de l'enjeu européen ne serait que le signe de sa politisation⁸. D'une certaine manière, alors, l'expression de défiance vis-à-vis de l'Europe ne serait que la réplique à l'échelle européenne de la défiance générale des citoyens à l'égard de leur gouvernement⁹.

La confirmation empirique de cette interprétation ne va cependant pas de soi. Que l'on pense d'abord aux élections au Parlement européen. La hausse continue du taux d'abstention lors de ces échéances, depuis les premières élections de 1979, laisse dubitatif quant à l'hypothèse d'un intérêt croissant de l'électorat pour les enjeux européens. Quelle est alors la signification de cette mobilisation électorale différentielle entre élections européennes et référendum sur le Traité constitutionnel ? Cette campagne a-t-elle suscité un véritable intérêt, une sorte de « prise de conscience » ou ne s'agit-il que d'un phénomène éphémère ? En d'autres

8. Sur les rapports entre conflictualisation et politisation, voir Sophie Duchesne et Florence Haegel, « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, 54 (6), 2004, p. 877-909.

9. La montée de la défiance par rapport au gouvernement est de ce point de vue effectivement un phénomène généralisé à la plupart des démocraties occidentales. Voir Joseph Nye, Philip Zelikow et David King, *Why People Don't Trust Government*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1997.

termes, ce référendum représente-t-il le moment charnière de l'éveil d'une conscience européenne ? La campagne puis le résultat lui-même ont de ce point de vue pu jouer un rôle central dans la modification des attitudes vis-à-vis de l'Europe.

Mais la thèse de la nouveauté de cette défiance à l'égard de l'Europe est également remise en cause si l'on observe l'histoire électorale française de ces dernières décennies. Il s'agit ici notamment de souligner que, finalement, le référendum du 29 mai 2005 n'est peut-être pas si différent du référendum sur le traité de Maastricht, en 1992. La corrélation entre le niveau du non en 1992 et celui du non en 2005 est très élevée¹⁰, marquant de ce fait la stabilité de la structure territoriale du rejet de l'Europe. Bien entendu, les quelques points de différence entre 1992 et 2005 sont essentiels, puisqu'ils ont déterminé la réussite du premier référendum et l'échec du second. Mais cette rupture ne saurait occulter la continuité des structures menant à ces résultats. La dialectique entre rupture et continuité apparaît de ce fait essentielle pour comprendre la portée du résultat du 29 mai.

Une exception française ?

Parallèlement à cette question de la transformation du rapport à l'Europe se pose également celle de la situation de la France par rapport aux autres nations européennes. Dans quelle mesure le résultat du 29 mai, et le sens dont il est porteur, singularise-t-il la France en Europe ? Les Français seraient-ils aussi contre l'Europe au sens où ils échapperaient à un modèle commun de pensée et de comportement ?

Notons tout d'abord que sur quatre référendums tenus à propos du Traité constitutionnel, deux ont été un succès (en Espagne et au Luxembourg) et deux un échec (en France et aux Pays-Bas). La France n'a pas été de ce point de vue isolée dans son choix. Elle l'a été d'autant moins d'ailleurs que des référendums prévus, mais aujourd'hui suspendus au Royaume-Uni, et avec un peu plus d'incertitude au Danemark, auraient également très probablement conduit à de nouveaux non. En réalité, la France se distingue néanmoins de ce groupe de pays, parce que le non l'a emporté alors que l'opinion publique était *a priori* favorable au traité. Dans un essai d'évaluation

10. La corrélation au niveau départemental est de 0,77. Voir Pascal Perrineau, « Le référendum français du 29 mai 2005 », op. cit., p. 238-239.

préalable aux campagnes référendaires, une étude¹¹ montrait ainsi la probabilité importante de rejet du Traité constitutionnel au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, alors que l'opinion publique française paraissait prête à l'accepter.

La défiance vis-à-vis de l'Europe ne semble pas être non plus une exception française en termes d'opinion. Si le projet européen recueille dans son ensemble un large consensus dans les différents États membres, les conséquences de l'intégration européenne laissent place à plus de scepticisme. Suivant un sondage réalisé par la Sofres pour Arte¹² à la fin du mois d'août 2005 en Allemagne, en Espagne, en France, au Royaume-Uni et en Pologne, 42 % des citoyens de ces pays se sentent certes en moyenne plus protégés grâce à leur appartenance à l'Europe (27 % se sentant moins protégés, 26 % ne se sentant ni plus ni moins protégés). Mais seulement 32 % affirment que cette appartenance leur donne le sentiment de vivre mieux (contre 30 % de vivre moins bien). Et 40 % pensent que leur identité et leur culture sont davantage menacées que protégées par l'Europe (28 % des personnes seulement se retrouvant sur l'alternative). Mais là encore il existe une spécificité française, articulant pessimisme sur le plan économique et volonté d'intégration politique. À titre symbolique, la France est ainsi le pays où le plus d'interviewés affirment avoir le sentiment que l'appartenance de leur pays à l'Europe les fait vivre dans un pays moins prospère¹³ (43 % de l'échantillon). Et, à l'inverse, la France est le seul pays, avec l'Espagne, où une majorité de citoyens (51 %) se dégage pour souhaiter l'existence d'un président de l'Europe.

Même si cette préoccupation n'est pas forcément centrale aux yeux de nombre d'électeurs, le référendum français sur le Traité constitutionnel a

11. Simon Hug et Tobias Schulz, « Using Mass Survey Data to Infer Political Positions », *European Union Politics*, 6 (3), 2005, p. 339-352.

12. *Sondage Sofres réalisé du 24 août au 5 septembre 2005*, op. cit.

13. *Ces questions, et donc ces résultats, sont évidemment à interpréter avec beaucoup de précautions. De manière évidente, sur cette question, l'évaluation de la situation économique du pays joue un rôle très important, sans que l'attribution de la responsabilité à l'Europe ne soit véritablement le cœur de l'enjeu pour les interviewés. Ces résultats font néanmoins sens à un stade exploratoire, et dans une perspective comparée (malgré une situation économique plus dégradée, les interviewés allemands ont par exemple une attitude moins défavorable sur cette question).*